



REGISTRE COMMUNAL D'ALERTE ET D'URGENCE

Demande d'inscription sur le registre nominatif

des personnes vulnérables

(Articles L.121-6-1 et R.121-2 à R.121-12
du Code de l'action sociale et des familles)

Commune d'YTRAC

Date de la demande : ____ / ____ / ____

1. Personne à inscrire

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

2. Motif de l'inscription

- ☐ Personne âgée de 65 ans et plus
- ☐ Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- ☐ Personne en situation de handicap
- ☐ Personne isolée ou particulièrement vulnérable

3. Personnes à contacter en cas d'urgence

Contact n°1

Nom et prénom : _____

Lien avec la personne : _____

Téléphone : _____

Contact n°2

Nom et prénom : _____

Lien avec la personne : _____

Téléphone : _____

4. Intervenants habituels

Médecin traitant : _____

Téléphone : _____

Service d'aide à domicile : _____

Téléphone : _____

Infirmier(ère) / autre professionnel :

Téléphone : _____

5. Périodes et risques concernés

☐ Canicule

☐ Grand froid

☐ Crise sanitaire

☐ Risques exceptionnels / catastrophe

☐ Autres: _____

6. Déclaration et consentement

Je demande mon inscription sur le registre communal d'alerte et d'urgence.

J'accepte que les informations fournies soient utilisées par la commune dans le cadre des actions de prévention, d'alerte et d'assistance prévues par la réglementation en vigueur.

Je peux demander à tout moment la modification ou la suppression de mon inscription.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature de la personne concernée
(ou de son représentant légal) :

Préciser l'identité de la personne qui demande l'inscription s'il ne s'agit pas de la personne concernée.

Nom : _____

Prénom : _____

Qualité : _____

Signature :

**Formulaire à déposer en mairie ou à retourner
par e-mail à accueil@mairie-ytrac.fr**

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : élus et membres du conseil d'administration du CCAS. Les données sont conservées jusqu'à la demande de radiation du registre ou le décès de la personne concernée. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.